

CONCOURS EXTERNE - INTERNE*

CONCOURS DE RESERVE D'INGENIEURS

DES SYSTEMES D'INFORMATION ET COMMUNICATION

EPREUVE DE ECRIE D'ADMISSIBILITE

SESSION 2016

*Rayez la mention inutile :

14,2/20

N.B. Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE 135 011

NOMBRE D'INTERCALAIRES : 2

Date: 09/06/2016

DE: D.SIC

A: Directeur de la D.SIC

Objet: Note de cadrage déploiement des salles immersives.

Document de cadrage

I. Objectif

Suite à la validation du prototype de salle immersive, la D.SIC souhaite étendre son déploiement à l'ensemble du territoire français. La présente note de cadrage a pour objet d'en définir les modalités tant en terme de mise en œuvre que de déploiement et de maintenance. Ces hypothèses devront être affinées et validées lors de la phase de conception.

II. Brevier

A. Intérêt de la solution

Le ministère de l'intérieur est aujourd'hui équipé d'une solution de visioconférence "Réseau visio national". Les récentes évolutions technologiques ont permis de faire émerger de nouvelles solutions de type "salle immersive" apportant des gains significatifs en termes de qualité d'image et de son mais aussi de facilité et de confort d'utilisation. Ces gains sont de nature à développer l'usage des solutions de visioconférence facilitant de fait les échanges à distance et limitant les déplacements.

audio et vidéo). Le DSRIC donne faire l'objection d'évaluer le besoin des services utilisateurs, les réseaux, tout en proposant d'organiser une enquête matérielle, via un questionnaire quantitatif. Ce questionnaire permettra de mesurer l'intérêt des services proposés, affirme les hypothèses de dimensionnement et plus globalement représentera une perception digne de communication sur ce projet et les services qu'il propose associés. En complément, des entretiens qualitatifs pourront être menés, permettant de formaliser l'expression de leurs besoins.

C. Plan du prototypage

Si ça m'a déjà été fait, le prototype précédemment déployé devra faire l'objet d'un plan exhaustif.

Le plan n'adresses pas usagers des services afin de mesurer leur retour d'expérience. Pour intégrer pour la solution ses avantages et inconvénients, les difficultés rencontrées, leur souhait d'en prolonger l'utilisation, ...

En complément, un plan technique sera misé : difficultés de déploiement, modalités de maintenance, coûts effectifs (T2 et HT2) de déploiement et de maintenance, ...

Le retour d'expérience pourra être complété par des échanges avec des structures publiques ou privées ayant déployé ce type de solution à l'échelle matérielle. Le planungage pourra être piloté par la DSRIC.

II Définition de la solution cible

A. Solution technique

Compte tenu du caractère muralier, du coût, des contraintes techniques (en particulier délais réseaux) et logistiques (aménagement des salles), la DSRIC préconise dans un premier temps de déployer une solution immensivise par zone de défense régionale (par exemple au sein des préfectures de région).

Pour zyper, il existe déjà une solution de visioconférence déployée à l'échelle matérielle et qui pourra être utilisée en complément (néanmoins, avec une qualité moindre).

L'extension de la solution, notamment au niveau départemental, pourra bien entendu être envisagée dans un deuxième temps.

Cette hypothèse cible devra dans tous les cas être validée lors de la prochaine étape d'engagement, et prendre les impacts techniques (impact des délais notamment) et économiques en compte.

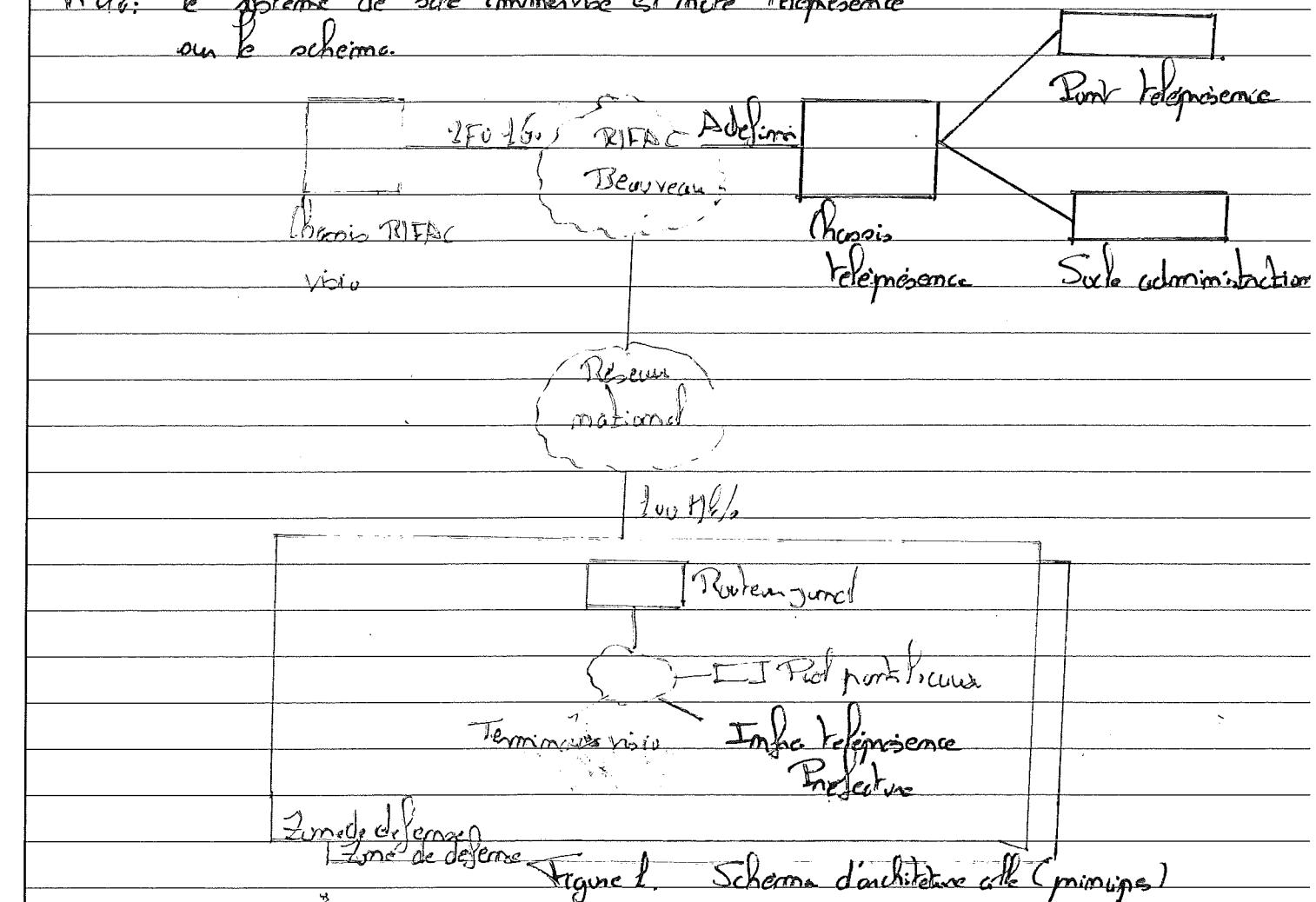
Sur ces bases, la solution cible sera mise en œuvre selon les principes suivants :

- déploiement d'une infrastructure centrale délocalisée avec les équipements centraux de visio sur le site de Paris. La DSRIC exclut des solutions

d'hébergement externe: compte tenu du caractère remplaçable des échanges, la centralisation facilitera les opérations d'administration.

- L'infrastructure centrale intègre le siège de base et le point avec la visio existante et pour les échanges multipoints.

- Des infrastructures en salles immenses. A ce stade, le D.R.C envisage d'équipes de salles de 10 à 30 participants, en complément des solutions de visio qui conviennent à un nombre plus restreint de participants. Il y a donc 7 salles qui accueillent équipes. Le schéma suivant présente l'architecture celle qui sera détaillée en phase de conception.
Note: le système de salle immense est nommé "téléprésence" sur le schéma.



B. Nodalités de maintenance (M10)

La solution étant dans un premier temps uniquement déployée en préfecture de zone de défense, le D.R.C prévoit une administration centralisée au moyen de l'équipe nationale en charge de Paris. Les équipes de RZIC couvrent la maintenance et l'exploitation des équipements locaux.

Le dimensionnement des équipes (cf. ETP) sera confirmé en phase de conception. Néanmoins, en matière militaire, compte tenu que la solution viendra s'intégrer à la solution existante, elle ne devrait pas poser de problème d'exploitation.

Le D.R.C obtient néanmoins l'attestation sur le mot-requis en termes de qualité.

audio et vidéo). Le flux réseaux (debt, temps de latence, transit...) devront donc faire l'objet d'une attention par les équipes en charge de l'exploitation réseaux, tout particulièrement lors des premières étapes d'utilisation.

III Modalités de mise en œuvre

A. Organisation générale

Le pilotage du projet de déploiement national sera confié à un chef de projet qui en assurera la conduite à plein temps.

Il s'appuiera pour cela sur les équipes métiers et d'exploitation de la réunion de définition de la solution et des conditions d'exploitation. Pour les déploiements locaux, il s'appuiera sur les équipes des SSI. À titre d'exemple, il pourra faire appel autant que de besoin aux équipes réseaux, administration du poste de travail (intégration service) et SSI. Il travaillera avec des correspondants pour les besoins métiers (conseil en).

Il sera garant du bon déroulement conformément aux principes de conduite de projet définis par la DRSC et reportera à un comité de pilotage national réunissant les principaux parties prenantes DR, métier et administrative (logistique et juridique notamment).

B. Procédures et méthodologie

La stratégie d'achat de matériels et prestations d'assistance (mise en œuvre et déploiement) devra être amorphée avec le responsable ministériel de achats (CPMA). Il commencera d'étudier les opportunités d'achat à l'échelle interministérielle ou à l'UGAP, avant d'envisager un appel d'offre spécifique. L'qui sur les marchés existant sera bien entendu également étudié.

C. Points d'attention

a/ Pré-requis techniques

Comme indiqué plus haut, le déploiement d'une telle solution impose de nombreux risques (debit, qualité de service, ouverture de flux, nombre de VLAN) qui devront être minutieusement étudiés avec les équipes réseaux.

En outre, si les services antérieurs sont retenus (ex. conseil en), leur intégration au poste de travail devra être étudiée et validée avec les équipes d'administration concernées.

Enfin compte tenu du caractère semi-blanc de flux, une équipe SSI (EBIASI) devra être mise en place.

b) Aménagement logistique

L'aménagement de cette immersivité est un élément clé du succès d'une telle solution. Ainsi, le DRC devra-t-il travaille en étroit partenariat avec les équipes logistiques pour ce qui est de l'aménagement des salles (seinté d'accès, éclairage, disposition, courant fort, climatisation...). Pour ce faire, des salles "candidates" devront être rapidement identifiées au chaque site afin que l'ensemble des projets donne être explicitement identifié et planifié avant chaque déploiement, les travaux d'aménagement pilotés et planifiés.

c) Accompagnement au changement

La mise en œuvre de ce nouveau système de salle immersive devra s'accompagner d'un plan d'information et de communication.

Ce plan mettra en avant l'intérêt d'une telle solution, les modalités d'utilisation (y compris réservation) et complémentarité avec la visio-conférence.

Les équipes locales devront être spécifiquement formées à l'utilisation, en complément de formations uniques des équipes d'exploitation.

D. Planning de rédaction

Le processus-planning de rédaction présenté ici devra être détaillé en phase de conception. Il regroupe les principaux jalons de conduite de projet (pour plus de détail voir la section "Engagement client - Etude de faisabilité").

T0 s'entend comme la validation du Pancement (TO)

et l'avis d'Engagement client - Etude de faisabilité:

- T0 + 18 mois - T1 - Conception (y compris rédaction cahier des charges)

- T1 + 9 mois - T2 - Rédaction dont 6 mois d'appel d'offre

 3 mois de conception technique détaillée
 avec le prestataire retenu (VRADIS)

- T2 + 6 mois - T3 - Génération. La solution ayant déjà fait l'objet d'un prototype, il ne paraît pas utile de prévoir un pilote. En revanche, il est nécessaire d'agencer en concordance avec le programme du dossier.

- T3 + 1 mois - T4 - Fin de projet. VSRD et mise en œuvre du TO.

La durée du projet est donc estimée en première ligne à 22 mois.

IV. Estimation financière

A. Hypothèses

Les couts présentés ici sont estimés sur la base d'un étude menée par le laboratoire technique cur pour un projet similaire. Il conviendra de les actualiser et de les affiner.

Il est ici appris que le système sera déployé dans chaque zone d'affaires et sécurité, soit 7 sites de 10 à 30 participants.

Les couts d'administration de l'œuvre ne sont pas compris.

De même les couts réseaux sont considérés à la moitié, compte tenu des délais actuels en sorte de toutefois faire (ce qui n'est pas le cas de nombreux déplacements).

B. Estimation

<u>Cout d'investissement</u>	<u>Sell.1</u>	<u>Sell.2 (équivalent au total)</u>	
Infrastructure centrale	2 863 91 €		2 863 91,00 €
Sell.	622 750,42	622 750,42 €	415 918 2 96 €
Mise en oeuvre	750 127,75	75 012,75 €	11 032 9,25 €
Total investissement		678 592,17 €	45 695 12 21 €

Les couts d'investissement s'entendent horizontalement pourront également être couverts de manière complémentaire.

Pour rappel, le cout total (T2 + HT2) dépasse 9 millions d'euros, le projet devra être soumis pour avis conforme à la DINGC (procédure article 37) avant réalisation. Il conviendra de vérifier ce point en phase de conception.

S'il on se réfère à la même étude, le cout de fonctionnement annuel peut être estimé à environ 1/6 des couts d'investissement, soit environ 750 000 €.

C. Analyse de valeur (NATEVA)

Compte de critères d'un tel projet, il est préconisé de réaliser une analyse de valeur NATEVA du projet.

Cette analyse permettra de mettre en regard le coût de revient moyen et SI (ex. impact environnemental, temps économisé) et la rentabilité de l'opération (y compris en termes de gains financiers aux déplacements).

Il pourra être pertinent d'ajuster cette analyse de valeur sur long terme grâce à la mise en service officielle de mesure les gains effectifs (ex. déplacements économisés).

V. Synthèse Plan de lancement

En synthèse de cette note de charge, le tableau suivant récapitule les actions identifiées.

Action	Responsable(s)	Conteneurs
Validation note de charge	D.R.C - N.O.A	
Bilan prototype	D.R.C	N.O.A
Reueil besoins	N.O.A	
RETEX projets similaires (programmation)	D.R.C	N.O.A
Validation offre fonctionnelle	N.O.A	
Validation offre technique	D.R.C	
Pré-identification des candidats	N.O.A	Service administratif
Pré-identification stratégique	PMA	D.R.C
Analys NAPERA	D.R.C	N.O.A
Désignation chef de projet	D.R.C	
Désignation correspondant N.O.A	N.O.A	
Offre en place émettologie	D.R.C	

Ces actions dont des pré-requis à la réalisation de la phase d'étude de faisabilité se suivent et restent à planifier plus précisément avec les auteurs concernés.